



307

1. Blouet Auguste, la Blondine, école Lebaut-Roulinie 150^e
 5. Richard Pierre, Avenue du Maréchal Joffre, école primaire sup^e 150
 6. Guigou Roger, Marie de Rezé, école supérieure de 6^e 150
 7. Martin Nael, rue Victor Hugo, id 150
 8. Maché Emile id, école professionnelle Givet 150

Cette subvention sera versée par moitié à chaque remettant.
Pour le deuxième trimestre, bénéficieront de cette subvention,
seuls les élèves qui vont obtenir la moyenne des notes, pendant
le deuxième trimestre d'études.

L'ordre du jour étant fini, la séance est levée à onze
heures et les Membres présents ont signé au registre lesdits
jour, mois et an.

Jean Maillot
 Maurice Pivière
 Hervé Sorby L. Goury
 Georges Tardieu
 Georges Fournier
 Charles Chauvin
 Charles Fontaine
 André Gaspard
 André Gaspard
 André Gaspard

Convocation du Conseil Municipal

Le huit décembre mil neuf cent quarante, à dix heures, le
Conseil Municipal de la commune de Rezé, se réunira
en séance extraordinaire, à la Mairie, lieu ordinaire de
ses séances.

Ordre du jour

Avancement du cantonnier Léveillé
 Construction d'un réseau d'égouts

Le 4 décembre 1910

Le Secrétaire

J. Leprince

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 1910

Le huit décembre mil neuf cent quarante, à dix heures,
le Conseil Municipal de la commune de Rezé, votera

convocés, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Vignat, maire.
Etaient présents: M. M. Gas, Marillier, Guérin, Courqueron, Vignat, Lormi, Marcheteau, Fabrié, Lefort, Barreau, Lejean, Gaudian, Gendronneau, Goudie, Chauvelot, Haumont, Giraud, Boutin, Massieu, Ollivier, Charlot.

Etaient absents: M. M. Hervouet, Turpini, Ordronneau, Pergnon et Blouet.

Les Conseillers présents formaient la majorité des Membres en exercice; il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.
Avancement de classe du cantonnier Chauvin. - M. le Maire donne lecture au Conseil du rapport de M. Desjard, ingénieur subdivisioriaire du Service Technique, proposant le passage de la troisième classe à la deuxième classe, du cantonnier Frédéric Chauvin, des chemins vicinaux, à partir du 1^{er} février 1941.

Le Conseil Municipal reconnaissant les bons services de ce cantonnier, donne un avis favorable à son avancement et vote un crédit de 468^{fr}, somme annuelle nécessaire à l'augmentation du traitement. Ce crédit sera porté sur les crédits ordinaires d'entretien.

Projet d'aménagement de la commune de Régis. - M. le Maire expose que il a confié avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Agriculture, au Service du Génie Rural le soin d'élaborer un programme d'aménagement tant dans l'agglomération principale que des différents villages de la commune.

Il indique que ce Service a confié l'étude du projet à M. Braud, ingénieur-conseil, qui a mis au point un programme de travaux qui a été soumis aux Membres de l'Assemblée dans une séance qui remonte au 11 juillet 1938. Ce programme tendait à la mise en concours des différentes installations nécessaires à l'aménagement.

M. le Maire rappelle à ce sujet que divers projets étaient en présence, tant pour l'évacuation que pour le traitement des eaux résiduaires.

Il avait donc lieu de laisser à chaque Société l'opérateur



309

le soin de présenter, suivant la conception propre de son système, des propositions modinées.

Dans ce but, le Conseil avait décidé d'organiser un concours entre ces sociétés.

Le programme dressé par le Service du Génie rural avec la collaboration de M. Braud a été envoyé aux différents concurrents dont la liste avait été préalablement dressée par une Commission spécialisée désignée à cet effet.

app. le 30/12/40 M. le Maire rappelle que dans sa séance du 7 octobre 1938, cette commission avait décidé de retenir les 9 Sociétés suivantes:

Eau et Assainissement, 7 bis, rue de Chérancé, Paris,
Société Générale d'Épuration et d'Assainissement, 18, rue d'Albigny, Paris,
Société Parisienne des Procédés Hume, 4, rue de Clichy, Paris,
Compagnie des Eaux et de l'Ozone, 4, rue du Général Foy, Paris,
Cépiex, 5, cours Jean Jaurès, Grenoble,
Anciens Etablissements L. Charrière et C^e, à Nantes,
Entreprise Le Guillou, à Nantes,
Entreprise Godin, à Nantes,
Entreprise Bernard, à Nantes.

La remise des propositions à la Mairie de Rezé fut fixée au 31 janvier 1939.

Seules sur ces neuf sociétés, trois ont remis un projet dans le délai imparti.

La comparaison et l'étude des dossiers furent aussitôt entreprises, mais les événements qui se sont déroulés en 1939 n'avaient pas permis de statuer définitivement sur cette affaire.

M. le Maire indique qu'à l'heure actuelle les circonstances sont particulièrement favorables pour l'exécution de projets de ce genre.

Des crédits importants sont en effet mis par l'Etat à la disposition des collectivités qui désirent employer des chômeurs.

Or, au cas particulier, la commune de Rezé a un assez grand nombre de chômeurs à employer et les travaux projetés sont bien ceux qui utilisent au maximum de la main-d'œuvre non spécialisée.

À ce double point de vue, il était opportun de reprendre la mise au point du dossier.

Le 6 septembre 1940, les trois concurrents furent donc invités à remettre au point leur dossier et à le présenter d'urgence à la commune.

Dans le délai qui fut imparti à deux Sociétés seulement mentionnées pour leurs nouvelles offres.

Ces deux Sociétés sont :

La Société Eau et Assainissement, 7 bis rue de Tcheran, Paris

L'Entreprise Bernard à Nantes.

M. le Maire indique que au cours d'une réunion de la Commission spécialement instituée à cet effet, tenue à la Mairie de Roazé, le 6 décembre, à 16 heures, les deux dossiers furent longuement examinés.

Les représentants des deux Sociétés intéressées, délivrèrent convaincues, ont fourni à la Commission toutes explications utiles sur les dispositifs prévus dans leurs propositions.

Deux solutions restaient finalement en présence :

1^e le dossier présenté par la Société Eau et Assainissement qui est basé sur le système classique d'épuration, système qui a fait depuis fort longtemps ses preuves.

2^e le dossier présenté par l'Entreprise Bernard qui privilie l'utilisation d'un nouveau système dit "auto-épurateur" et qui comporte un traitement des eaux vannes par le viole.

Ce procédé n'est utilisé que dans quelques endroits seulement et pour des réserves de faible importance.

Après examen et discussion la Commission a décidé de retenir finalement le projet présenté par la Société Eau et Assainissement qui, à tous points de vue, lui a paru présenter les meilleures garanties.

D'autre part, au point de vue des dépenses, les deux projets étaient sensiblement comparables.

M. le Maire indique ensuite que compte tenu du rabais consenti, le projet présenté par la Société Eau et Assainissement s'élève à la somme de douze millions cinq cent mille francs se décomposant comme suit : 1^e Eaux pluviales.

Travaux	1.408.293. ⁰⁰ 50
A déduire : rabais à 1%	56. 181. 75
Beste	1.351.961. 75

A ajouter :

Travaux de réfection des aqueducs

Route nationale N° 13^e 800.000

Taxe à valeur pure imposée, 10% environ 150.000

Honoraires des Directeurs des Travaux 3,5% 58.500

Total : 1.460.461.⁰⁰ 75



311

2^e Eaux usées.Première étape..

Travaux	5.567.395, 45
Branchements sur rue, 1300 à 660 ^t	858.000
Total	6.425.395, 45
Rabais à 4%	257.015, 80
Reste	6.168.379, 65
Somme à valoir pour imprévus, 10% environ	610.087
Honoraires du Directeur des Travaux à 3,50%	233.000
Total	7.011.416, 65

Deuxième étape..

Travaux, déduction faite du réservoir de marée inutile avant longtemps estimé à 645.000 ^t au projet ..	2.657.585, 80
Branchements sur rue, 500 à 660 ^t	330.000
Total	2.987.585, 80
A déduire, rabais 4%	119.503, 40
Reste	2.868.082, 40

A ajouter:

Somme à valoir pour imprévus à 10% environ	183.441, 00
Honoraires du Directeur des Travaux 3,50% environ	108.400, 00
Total	3.259.933, 00

Troisième étape..

Travaux	364.394
Branchements sur rue, 100 à 660 ^t	66.000
Total	430.394
A déduire, rabais 4%	17.219, 35
Reste	413.170, 65

A ajouter:

Somme à valoir pour imprévus, 10%, environ	39.377, 35
Honoraires du Directeur des Travaux, 3,50% environ 15.700	
Total	468.198, 00
Total général	12.500.000 ^t

M. le Maire indique que pour réaliser les travaux qui précédent, la Commune peut bénéficier d'une avance susceptible d'être consentie dans les conditions de la loi du 11 octobre 1960.

Pour obtenir cette avance, il est indispensable que le dossier soit agréé par M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et au Travail avant le premier janvier 1961.

Il importe donc que le dossier soit transmis d'urgence à Paris

et M. le Maire demande au Service du Génie rural de vouloir bien faire toute diligence à ce sujet.

M. le Maire signale que l'étude du projet a été effectuée par M. Braud pour le compte du Génie rural, c'est à dire aux frais de l'Etat; mais l'Etat n'a pas assumé pas la direction des travaux.

Le Service du Génie rural ne peut plus, étant donné ses multiples occupations actuelles, se charger de cette direction.

Mais M. l'ingénieur en chef du Génie rural a proposé de confier la direction et la surveillance des travaux à M. Braud, ingénieur conseil patente, rue de Coutances, à Nantes.

M. le Maire indique que M. Braud est déjà directeur des travaux du service des eaux et qu'il a donné entière satisfaction à la Commune. Il fait remarquer, d'autre part, que du fait de l'étude gratuite, aux frais de l'Etat, du projet, les honoraires, qui habituellement en cette matière sont de 5 et même quelquefois 7 %, ont été ramenés, ainsi qu'il résulte de l'exposé qui précède concernant les dépenses, à 3 $\frac{1}{2}$ %, soit 1 $\frac{1}{2}$ % pour la surveillance proprement dite des travaux et 2 % pour le règlement des dépenses.

C'est donc, tout compte fait, une solution particulièrement avantageuse qui s'offre ainsi à la Commune.

M. le Maire rappelle que la dépense s'élève au total à douze millions cinq cent mille francs.

Comme il ne paraît pas possible, étant donné l'urgence du projet, d'attendre l'octroi éventuel d'une subvention qui, de toute façon, serait de un taux assez faible, M. le Maire propose de solliciter l'octroi d'un prêt jusqu'à concurrence de la somme totale, soit 12.500.000 francs.

Cette avance devrait être remboursée dans les conditions les plus avantageuses possible.

En effet, les charges en hausses par le projet vont être couvertes par le produit de la taxe de tout à l'égout. Or le revenu cadastral sur lequel est basé cette taxe ne s'élève à Rezé qu'à un million de francs environ.

En appliquant le taux maximum prévu par la réglementation en vigueur, le produit de cette taxe ne pourrait dépasser 800.000.

A ceci il y a lieu d'ajouter les frais d'entretien et d'exploitation des réseaux.

Dans ces conditions et étant donné l'importance que



313

présente le profit au point de vue de l'hygiène publique, il semble nécessaire que le prêt soit consentie. Sans intérêt avec simple remboursement échelonné sur une période de trente ans. Ce simple remboursement s'élevera, en effet, à plus de quatre cent mille francs par an, ce qui entraînera déjà pour les finances communales, étant donné la faible valeur du crediteur de la commune, une charge considérable.

M. le Maire fait remarquer en outre que des travaux importants de voirie sont en cours sur le territoire de la Commune et qu'il y aurait le plus grand intérêt à ce que les canalisations d'assainissement soient réalisées en même temps que ces travaux de voirie.

Ceci éviterait de défoncer les voies qui vont être particulièrement onéreuses comme frais d'établissement.

Le Conseil Municipal, où il est exposé et après en avoir délibéré:

1^o.- Approuve les travaux de la Commission, spécialement chargée de mettre au point le projet d'assainissement de la commune;

2^o.- Décide de confier les travaux à la Société Eau et Assainissement, 7 bts, rue de Céhéran, à Paris, aux conditions du projet présenté par cette Société à la suite du concours ouvert en 1938 par la Commune.

3^o.- décide de confier la direction et la surveillance des travaux aux conditions indiquées à M. Praud, Ingénieur civil, 14, rue de Coutances, à Nantes.

4^o.- Sollicite l'appréciation du projet par M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et au Travail et insiste vivement près de M. le Préfet pour que le dossier soit transmis dans le moins délai possible.

5^o.- Sollicite de M. le Ministre des Finances l'autorisation d'un prêt non productif d'intérêt, s'élevant à douze millions cinq cent mille francs, étant donné que les dépenses entraînées par le projet seront partiellement couvertes par la commune en raison de la faible valeur de son crediteur.

6^o.- Demande la déclaration d'utilité publique des travaux en vue d'éviter toute difficulté pour leur réalisation.

7^o.- Insiste sur l'importance du projet qui interesse au premier chef l'hygiène publique et qui permettrait d'absorber les chômeurs actuellement très nombreux sur le territoire de la Commune et réduisant au minimum les dépenses en faisant coïncider la réalisation avec les travaux importants de voirie entrepris par le Service des Ponts et Chaussées dans la

traversée de Pont-Rousseau

Locer du local de la Société Eau et Ozone. - M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Eau et Ozone, chargée de l'exploitation du service d'eau intercommunal, qui demande 3 000 francs participation communale, dûe à cette Société pour louer du bureau qu'elle établit à Reze, rue Sadi-Carnot, pour le service de son exploitation.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce document, trouve le prix de 3 000 francs suffisante. Ce crédit sera inscrit aux chapitres additionnels de 1941.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures quarante-cinq et les Members présents ont signé au registre les dits jour, mois et an.

Yves APP
630 12 10
Guy Vaillant
Bureau Général
Fabreau
Collin
Boutin
Jouy
Jouy
Deroncourt
Loyat
Marchal
Gaudet
Baudot
Baudot
Massieu
Girault
Léopold

Conseil Municipal

Le dix-neuf janvier mil neuf cent quarante-et-un, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Reze, se réunira en séance extraordinaire, à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour

Construction d'un bureau de poste

Prêt pour construction de chemins ruraux

Acquisition de terrain par voie d'alignement

Étage Binet

Lotissement

Affaires diverses

Assistances

Le 15 janvier 1941
Le Maire

F. Lignac